

### SÉJOUR À PARIS DES CM2

Après 9 ans d'interruption, un nouveau séjour à Paris s'est déroulé pour les 45 élèves de CM2 du 1<sup>er</sup> au 3 février...

Au programme, après un trajet effectué en train, la découverte de la vie parisienne, les joies du métro mais aussi des visites du Musée des Armées, du musée du Quai Branly, la découverte du quartier de Montmartre et de l'Île de la Cité, l'Arc de Triomphe, une balade en bateau-mouche ... Un périple très apprécié autant par les enfants que par l'équipe encadrante !

Nous remercions vivement l'Amicale Laïque qui a financé le séjour à hauteur de 70 € par élève.



### PROJET SUR L'ALIMENTATION – DÉMARCHE DE LABELLISATION



Première partie du projet intitulée : « **Partir du bon pied avec un petit-déjeuner bon pour soi et la planète.** »

Ce sont les classes de CP et CE1 qui ont pu démarrer le dispositif avec la participation de Lilian Bouchet, chargé de mission au CPIE.

Articles de presse et précisions sur le blog <https://ent.e-primo.fr/blog/pub/e3d>





C'est en présence de Patricia Berthaux et de Elodie Guinaudeau pour la municipalité que le banc de l'amitié a été inauguré ce lundi 6 février.

Une grande fierté pour les élèves des classe de CP/CE1 A de Mme Raveleau et de M1/CM2 de Mme Buet...



Articles de presse, photos et précisions sur le blog <https://ent.e-primo.fr/blog/pub/e3d>



## GÉNÉRATION 2024

Notre labellisation nous a permis de financer l'intervention à hauteur de 6 séances, de Florent BOUDAUD éducateur sportif de l'association locale « l'Art du Mouvement ».

La classe de CE2/CM1 A de Mme Baudouin et Mme Gandon a ainsi pu s'initier au hip-hop durant cette période...



## RAPPEL RÈGLEMENT INTÉRIEUR : MONTRE CONNECTÉE

30.] L'utilisation d'un téléphone mobile (et montre connectée) par un élève est interdite dans l'école et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de l'enceinte.

### Montres connectées à l'école : que dit la loi ?

La **loi du 3 août 2018** prévoit que, sauf circonstances particulières, l'utilisation d'un smartphone par un élève est interdite à l'intérieur d'une école maternelle ou élémentaire, et d'un collège. Cette interdiction peut également s'appliquer à une montre connectée dès lors qu'elle dispose des mêmes capacités de communication qu'un smartphone (ex. carte SIM, connexion à un réseau WiFi, etc.).



## EN BREF



- **Lundi 27 février** : reprise des cours
- **A partir du jeudi 2 mars** : bilans médicaux CP et CM2 par Mme Coldeboeuf, infirmière
- **Mardi 14 mars** : visite de la Tour des Arts à la découverte des familles d'instruments (toutes les classes)
- **Du 3 au 8 avril** : activités sportives dans la semaine olympique et paralympique
- **Mardi 4 avril** : photos de classe
- **Lundi 10 avril** : jour férié (pas classe)
- **Jeudi 13 et 14 avril** : journées extraordinaires sur les sciences et portes ouvertes
- **Vendredi 14 avril** : vacances de printemps

Le Directeur, L.David